

GERVEUR

DA VIKEN

L'association rassemble des résidents permanents ou intermittents de Belle-Ile-en-Mer soucieux de la protection de l'île ainsi que d'un développement judicieux de son économie.

Contact :

Jean Daumas-Bédex

714 Route de Ramonette

56360 LE PALAIS

BELLE-ILE-EN-MER

gerveur-da-viken@orange.fr

site internet :

gerveurdaviken.ovh

Le point de vue de Gerveur da viken sur l'avenir de la mer et du littoral

—
Peut-on encore se demander d'une part pourquoi il a été décidé d'installer en face de toutes les côtes de France des parcs éoliens qui deviendront rapidement inutiles, d'autre part si l'opinion et le ressenti de la population sont bien pris en compte.

Certains sondages qui sont en faveur des éoliennes s'expliquent par l'association fortement médiatisée entre changement climatique (supposé) et anthropisme, ce qui imposerait une diminution des émissions de gaz carbonique, donc rendrait nécessaire la production de plus d'énergie verte, entre autres d'éoliennes.

L'accord des collectivités locales bénéficiaires de rentrées financières peut apparaître comme contraint. Mais ces accords sont en réalité remis en question par le **rejet massif des projets par les populations concernées** relayées par des associations qui s'appuient sur des solides arguments.

On observe également que des parlementaires, la Cour des Comptes, l'Académie de médecine expriment leur opposition. Enfin les nombreux contentieux en cours, les débats sur les réseaux sociaux traduisent ainsi de vives oppositions aux éoliennes.

Gerveur da viken, association implantée à Belle-Ile-en-Mer, est particulièrement concernée par les projets d'implantation d'éoliennes flottantes sur les rivages de la France et particulièrement par celui du Sud de la Bretagne **Elle souhaite donc, dans le cadre de ce débat public, aborder particulièrement le sujet de l'éolien en mer, examinant les arguments pour ou contre ce choix qui impacte fortement la mer et ses rivages.**



CE QU'ON NOUS DIT :

*Le « **réchauffement climatique** », imposerait de supprimer de façon drastique les sources d'énergie fossiles en raison de la production de CO2 – dit gaz à effet de serre. **L'UE a ainsi élaboré la législation climatique la plus rigoureuse au monde** en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

CE QU'ON NE NOUS DIT PAS :

Il conviendrait de considérer avec prudence l'affirmation selon laquelle le réchauffement climatique est la conséquence de la production de gaz à effet de serre (CO2). Elle est de plus en plus nuancée par de nombreux scientifiques dont on ne peut douter de l'honnêteté et de la compétence* : le réchauffement climatique ne serait pas seulement d'origine anthropique - la part de l'action humaine est en fait infinitésimale. Les émissions de CO2 et l'utilisation d'énergies fossiles n'expliqueraient pas tout.

* par exemple François Gervais, Fabien Bouglé ...

LE MINISTRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE A SOUMIS AU DEBAT PUBLIC « LA STRATEGIE FRANÇAISE ENERGIE-CLIMAT »

UN CHOIX MAJEUR : COUVRIR LE LITTORAL D'EOLIENNES FLOTTANTES

Actuellement « **La stratégie française énergie-climat** » (consultation publique du 22 novembre au 22 décembre 2023) présente une liste de moyens de diminuer la consommation d'énergies fossiles : **parmi eux l'éolien en mer est donné comme un choix privilégié : un enjeu fort au regard des objectifs européens « le 30 mars, l'Union européenne a approuvé un accord doublant sa part (de 22 à 42,5 %) dans notre consommation finale d'énergie d'ici à 2030 »**

Les raisons de ce choix ? **la rentabilité et la compétitivité de l'éolien en mer et son « bon facteur de charge »*.**

*Calcul du facteur de charge : pourcentage de quantité d'électricité en mégawatts/heure produite par rapport à la production théorique

DISCUSSION

INSTALLER L'EOLIEN EN MER EST-CE BIEN NECESSAIRE ?

*C'est appliquer une décision européenne sur laquelle le peuple n'a pas été consulté, motivée par l'action des écologistes farouchement antinucléaires et de la filière industrielle qui intervient au sein de puissantes ONG... et d'organismes d'état.

*C'est **refuser de considérer l'inefficacité et de fait l'inutilité de l'éolien en oubliant volontairement que l'électricité nucléaire** dans des centrales modernes qui pourront consommer les déchets des anciennes centrales **est une énergie décarbonée, fiable, avec une production continue donc stable, de plus en plus sûre, recommandée par la COP 28.**

Le « **facteur de charge** » Celui de l'éolien est considéré comme « **bon** » alors qu'il se situe en réalité aux environs de 25%, contre 70 à 90 % pour le nucléaire.

L'éolien produit de l'électricité quand on n'en pas besoin et qu'on doit exporter à bas prix puisqu'on ne peut la stocker. En revanche, s'il n'y a pas de vent surtout entre mi-octobre et mi-avril, **la France doit importer une électricité très chère produite dans des centrales à charbon** et faire tourner les turbines à gaz qui polluent (Site rte-France.com : donnée éCO2mix). **Les 18 GW prévus dans le plan, une fois installés, produiraient en théorie 18 GWh x 365(jours) x 24(heures) = 157 680 GWh (millions de KWh).** Le facteur de charge étant de 25% la quantité d'électricité réelle produite 39 400 GWh (39,4 TWh (milliards de KWh) ! Le chiffre prévu pour le nucléaire est 360-400 TWh. **On est dans un rapport de 1 à 10 en faveur du nucléaire.**

*C'est donc affirmer sans preuve que l'éolien doit être privilégié car « **compétitif** » et disposant d'un « **bon facteur de charge** »

*C'est installer une source d'énergie qui couvre la France et ses côtes sur des millions de Km2 pour un rendement de 1 à 10 par rapport au

nucléaire et un apport qui s'avèrera inutile.

Actuellement et en l'état les chiffres de RTE montrent que les centrales nucléaires en activité assurent en moyenne 80% de la consommation 2022. Si on diminuait la consommation de 30%, le nucléaire (en l'état actuel) fournirait donc 115 % de la consommation – **et s'il est développé concomitamment à la diminution de la consommation**, il devrait logiquement et mathématiquement suffire à couvrir les besoins en électricité décarbonée. Les autres sources – **les non intermittentes devant être privilégiées** - fourniraient l'appoint nécessaire jusqu'à ce que le nucléaire devienne la source fournissant la consommation de base d'énergie. Et la production de ces sources complémentaire pourrait décroître, les mesures visant à des économies produisant leur effet parallèlement à la progression du nucléaire.

***C'est rémunérer (très) grassement les promoteurs au détriment du consommateur** Le document publié par la Ministre dit que la France a signé le 14 mars 2022 avec la filière industrielle des fabricants d'éoliennes un **pacte**, complété par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, mais il n'est pas précisé que ces derniers touchent **des milliards de subventions, et qu'on leur achète l'électricité à un prix garanti et très élevé.**

***Et c'est l'explosion des factures pour le consommateur** (EDF doit vendre à bas prix a ses concurrents et payer les taxes CSPE, TURP qui augmentent car elle servent soit à subventionner les éoliennes soit à modifier le réseau...) En ce sens on peut dire sans ironie que l'éolien offshore est plus rentable pour certains que pour d'autres !

***C'est faire semblant de croire à la création de quantités d'emplois ;** « *La filière s'engage quant à elle à quadrupler le nombre d'emplois directs et indirects liés à l'éolien en mer d'ici 2035, à engager plus de 40 milliards d'euros d'investissement au cours des 15 prochaines années et à atteindre un contenu local à hauteur de 50% sur les projets.* ».

La « *filière s'engage* » ainsi sans trop de risques sur des emplois sans aucune précision sur leur nature, leur localisation et sur le personnel employé : or la France ne dispose pas de filière industrielle dans ce domaine et 94% des mâts installés sont construits à l'étranger. Les quelques emplois créés sont administratifs ou commerciaux. Les usines françaises ne sont que des usines d'assemblage.

***C'est promouvoir une source d'énergie qui ne résoudra pas le problème dans le reste du monde et là où règne la pauvreté.** On peut d'ores et déjà remarquer que **la France n'est responsable que de**

moins de 1 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, en baisse. Quid de l'action contre les 93% d'émissions mondiales hors Europe ?

***C'est refuser d'envisager la fragilité industrielle de cette solution. Les faits invitent à réanalyser la pertinence industrielle et économique de ces projets.** (arrêt de la sous-station de Saint- Nazaire un an après sa mise en service, investisseurs se retirant des appels d'offres).

CES POINTS ESSENTIELS ETANT PRECISES COMMENT PEUT-ON IGNORER L'IMPACT DE CES INSTALLATIONS SUR LA MER ET SES RIVAGES ?

ON CONSTATE QUE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX NE SONT PAS SUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE.

-Impacts en phase de construction :

Bruit, turbidité, modification des sédiments et remobilisation de substance polluantes contenues dans les sédiments.

Activité des pêcheurs arrêtée pendant le chantier et ensuite perturbée.

-Impacts en phase d'exploitation :

Impact sur la faune sous-marine et les espèces volantes oiseaux et chauve-souris l'effet « récif » et de « réserve ».

Impact des anodes solubles des flotteurs sur la qualité des eaux, sur les sédiments et l'ichtyofaune. La protection contre la corrosion des flotteurs se fait au moyen d'anodes « *sacrificielles* » (qui se dissolvent) sans qu'on évalue l'effet de ces molécules.

Ragage sur le fond des câbles dynamiques et des lignes d'ancrage

Effets des champs électromagnétiques.

Impact paysager : pollution visuelle inacceptable et aux conséquences irréversibles que subissent les communes littorales, avec des milliers de km2 de paysages défigurés. Il s'agit de l'appropriation par la seule volonté de quelques-uns et pour des raisons contestées d'un espace visuel libre, quasi infini et qui doit le rester.

L'impact sur la production de gaz à effet de serre : le coût carbone des éoliennes en mer est énorme : leur fabrication, leur installation, leur raccordement à terre (avec la détérioration des rivages), ensuite leur maintenance, avec des interventions par hélicoptères, la **nécessité** quand elles sont immobiles **de les alimenter en électricité - un comble - avec des générateurs au fuel intégrés**, et leur démantèlement au bout de 20 ans.

Impact sur la circulation maritime et aérienne: perturbations considérables des autres activités maritimes, pêche, nautisme, course en mer, circulation aérienne militaire et civile.

Accidents : rien ne permet d'affirmer que, au cours d'une tempête du large, ces monstres de 260 m de hauteur flottant sur des vagues de 6 m et plus et poussées par le vent – même si les pales sont à l'arrêt la prise au vent d'un simple mât étant considérable – ne seront pas chavirées et démantelées.

CONCLUSION

Les choix semblent faits.

Construire ces parcs éoliens en mer...

...c'est obéir à une décision européenne prise à l'injonction des partis écologistes soutenus par les lobbies de l'éolien, sur laquelle la population de France n'a pas été consultée, enfin offrir une manne financière à une filière industrielle, qui d'ailleurs commence à douter de la pertinence de ce choix.

...c'est s'appuyer sur des pseudo preuves scientifiques d'un réchauffement climatique provoqué par l'utilisation des énergies fossiles, destinées à semer la peur et à faire accepter – y compris par la perspective de juteuses retombées financières - des décisions qui sont bien loin de l'intérêt des populations et leur couteront très cher.

«Que l'éolienne soit la panacée énergétique de l'avenir, c'est faux. Qu'elle soit le pire des agents pollueurs universels, un fléau déguisé en médicament, un gouffre à milliards : c'est vrai, et c'est bien lui, ce prédateur omniprésent, que les écologistes devraient avoir à cœur de déboulonner », (Y. Queffelec)

En conséquence, il paraît indispensable que l'Etat français montre enfin une **volonté politique** de prendre des mesures réalistes indépendamment des pressions, **déclare un moratoire dans l'exécution de l'ensemble des projets de parcs éoliens qui ont été prévus sur toutes nos façades maritimes au mépris de la préservation de l'environnement marin et des îles qui sont des bijoux du littoral.**

Il ne faut pas imposer à Belle-Ile un sacrifice inutile.

